

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/28/2021043063/justel>

Dossier numéro : 2021-10-28/16

Titre

28 OCTOBRE 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'article 2bis de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 février 2013 établissant les modalités de certains actes décrits par l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale et modifiant l'article 55 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 juin 2021 portant exécution de l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 17-11-2021 page : 112453

Entrée en vigueur : 01-11-2021

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 2bis, § 4, de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 février 2013 établissant les modalités de certains actes décrits par l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale, inséré par l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 juillet 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 février 2013 établissant les modalités de certains actes décrits par l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale, l'alinéa unique est complété par les mots: " ou au sein des partenaires avec lesquels l'administration fiscale collabore. ".

[Art. 2](#). Dans l'article 55 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 juin 2021 portant exécution de l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale, l'alinéa 1er est complété par les mots " ou au sein des partenaires avec lesquels l'administration fiscale régionale collabore. ".

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er novembre 2021.

[Art. 4](#). Le Ministre qui a les Finances dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.